AUTOLAV

Détergent dégraissant professionnel non moussant, très concentré et spécialement formulé pour être utilisé en autolaveuse et avec toutes machines de nettoyage. Il convient également pour un usage à la main. Très rapide d'action pour l'entretien journalier des grandes surfaces commerciales, de collectivités ou industrielles.

ECO-LABEL: Biodégradable >95% en 28 jours.

Conforme à la norme SN EN 858-2 exigé par le VSA pour les produits autorisés à séparation rapide dans les installations automobiles.

Référence	Emballage
104927	CO1000L
103902	FUP200L
103880	BB25L
103881	BB10L

Densité	COV%	pH
1.07	0	13

Domaine d'utilisation

AUTOLAV est un détergent dégraissant professionnel non moussant, très concentré et spécialement formulé pour être utilisé en autolaveuse et avec toutes machines de nettoyage, il convient également pour un usage à la main.

AUTOLAV est très rapide d'action pour l'entretien journalier des grandes surfaces commerciales, de collectivités ou industrielles. Les sols traités sont généralement constitués par divers types de carrelages, du thermoplastique et assimilé, du ciment lisse ou peint.

En cas de nettoyage après incendie, il aide à neutraliser les chlorures et fumées de feu.

Mode d'emploi

Dosage conseillé

- 1% en opération journalière d'entretien.
- 5 à 20% en opération de remise en état, de rénovation.

Utilisation recommandée

- Utilisation en entretien journalier : Les salissures sont recueillies. AUTOLAV est appliqué au sol par l'autolaveuse, l'action mécanique de brossage se réalise, puis la solution résiduelle sale est aspirée par la machine. Le sol sèche instantanément et en entretien, il ne subit pas d'autre traitement.

- Utilisation en remise en état : Les salissures importantes sont recueillies. AUTOLAV est appliqué au sol par l'autolaveuse, un premier brossage se réalise et la solution n'est pas aspirée immédiatement. Elle continue d'agir sur les salissures. Après un temps de contact variable, l'autolaveuse revient à son point de départ, pulvérise un appoint d'eau, réalise un second brossage et aspire la solution résiduelle sale.

Mode d'emploi

Matériels : Spécifique pour les autolaveuses. Il peut s'employer également avec une monobrosse ou une machine à pression.

Information sur le pH de l'AUTOLAV :

- AUTOLAV à 0.5% : pH= 10.8

- AUTOLAV à 1% : pH= 11.3

- AUTOLAV à 5% : pH= 12.1

- AUTOLAV à 10% : pH= 12.4

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation,notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.

Ideal Chimic SA . CH-1227 Carouge . Tél. +41 22 307 11 80 . info@idealchimic.ch . www.idealchimic.ch

Remarques

Devant la grande diversité des matériaux, il est conseillé de procéder à un test sur un échantillon ou une zone non-visible si un doute subsiste sur la nature ou la résistance de la surface considérée et ses alentours de même que sur le type de salissure.

Propriétés

Composition : Tensioactifs, sels et hydroxydes alcalins, solubilisants hydrosolubles.

Périodiquement, l'AUTOLAV peut assurer la rénovation, la remise en état des sols très sales d'usines, d'entrepôts, de parkings; dans ce cas, le dosage d'utilisation est augmenté et l'utilisateur laissera agir la solution détergente pendant 20 minutes, tout en brossant le sol.

En entretien journalier, la solution est non moussante et ne nécessite pas de rinçage après aspiration par l'autolaveuse. Par contre, en rénovation, l'AUTOLAV doit être soigneusement rincé.

Informations / Homologation / Recyclage

Danger utilisateurs: Produit corrosif. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Porter les EPI appropriés.

Traitements des eaux d'installations automobiles (garage, atelier, ...) : Conforme à la norme SN EN 858-2 exigé par le VSA pour les produits autorisés à séparation rapide.

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH): 07 06 01

Pour tous problèmes particuliers, veuillez contacter nos techniciens qui vous conseilleront sans engagement de votre part. Les informations contenues dans cette notice sont données à titre indicatif et sans garantie express. Aucun contrôle n'étant possible à l'utilisation,notre responsabilité ne saurait être engagée lors d'un éventuel dommage. Tout changement de formulation dû à une amélioration est réservé.

Ideal Chimic SA . CH-1227 Carouge . Tél. +41 22 307 11 80 . info@idealchimic.ch . www.idealchimic.ch